

[Texte]

As a matter of fact, during second reading of the debate I was presented with an article by a woman who writes for *The Lawyers Weekly*. I'm sorry, her name escapes me at the moment. She wrote a good article on this. Presumably, she will be a witness for the committee.

What is the answer to that? Do you consider privacy versus the freedom of the press?

**Mr. Phillips:** It's funny, Mr. Waddell, I thought you might ask me that question.

**Mr. Waddell:** I figured that.

**Mr. Phillips:** The best way I can put it is I am certainly an ardent advocate of freedom of the press, but I know of no responsible journalist who would argue that eavesdropping, keyhole-peeping, and peeping Tom-ism constitute a reputable or respectable way to practise journalism. It is for that reason that I've never heard journalists argue against the legitimacy of wiretap laws.

• 1555

In the case of cellular telephonic communications, the argument seems to me to be, if you're arguing that the press should have unrestricted access to this, that your ethics are going to be determined by technology. If technology will permit something that previously was impermissible, then your ethics can be changed to accommodate themselves to what can now be done.

I don't accept that argument myself. I think that eavesdropping, whether it's surreptitious or detectable, is equally objectionable in either case. I would not argue that the press in certain circumstances might come by information gathered by disreputable means that is of such great public importance that it must be published anyhow. Normally, over the decades, when journalists have been confronted with that kind of ethical dilemma and felt they had to publish something, they would do so knowing they would have to accept the consequences of whatever laws were in force.

That has certainly been the case with protecting sources of information, for example. There have been a number of occasions when journalists have been cited for contempt of court because they have declined to name a source. They have been between a rock and a hard place in cases like that and have opted to defend a respectable journalistic practice.

I don't see a freedom of the press issue here is what I guess I'm saying, Mr. Waddell.

**Mr. Waddell:** Thank you. It's an interesting answer.

I'll finish with a couple of little matters. Have you, your staff, or your office had a chance to look at the constitutional legality of this vis-à-vis the charter?

**Mr. Phillips:** No, I haven't considered it in that context.

**Mr. Waddell:** Do you think there might be sufficient charter issues, if you like, or freedom of information of the press issues that we will need a review clause in this bill maybe after a few years? Sometimes we do that. Have you considered that?

**Mr. Phillips:** No, I haven't. I would assume that if a journalistic enterprise felt that this offended the charter, they could seek a remedy in front of the courts themselves. I don't know that I'd have any more comment to offer you.

[Traduction]

En fait, pendant le débat en deuxième lecture, on m'a transmis un article dont l'auteur est une dame qui écrit pour la revue *The Lawyers Weekly*. Excusez-moi, j'oublie son nom pour l'instant. Elle a écrit un bon article sur le sujet. On peut s'attendre à ce qu'elle vienne témoigner devant les membres du comité.

Quelle est la réponse à cela? Faites-vous la part des choses entre la vie privée et la liberté de la presse?

**M. Phillips:** C'est étrange, monsieur Waddell, je m'attendais à ce que vous me posiez cette question.

**M. Waddell:** C'est bien ce que je pensais.

**M. Phillips:** Tout ce que je puis vous dire, c'est que je suis un fervent défenseur de la liberté de la presse, mais aucun journaliste qui se respecte ne prétendra qu'il est de bonne guerre en journalisme d'écouter les conversations privées, de fureter ou de jeter des regards indiscrets. Voilà pourquoi je n'ai jamais entendu de journalistes se dresser contre les lois sur l'écoute électronique.

Dans le cas des communications par téléphone cellulaire, j'ai l'impression que si vous soutenez que la presse devrait y avoir accès sans aucune entrave, c'est la technologie qui va dicter votre éthique. Si la technologie permet de faire quelque chose qui ne pouvait pas être autorisé auparavant, votre code moral va s'adapter pour autoriser ce qui peut maintenant être fait.

Personnellement, je ne suis pas d'accord avec cet argument. Je pense que l'écoute, quelle soit subreptice ou détectable, est critiquable dans tous les cas. Je ne conteste pas que la presse puisse obtenir dans certains cas, par des moyens peu orthodoxes, des renseignements d'une importance publique telle qu'ils doivent de toute façon être publiés. Normalement, au fil des décennies, quand les journalistes ont été confrontés à ce genre de dilemme moral et ont jugé qu'ils avaient le devoir de publier quelque chose, ils l'ont fait en sachant qu'ils devraient en accepter les conséquences au regard des lois en vigueur.

Cela a certainement été le cas pour ce qui est de la protection de l'information. Il est arrivé souvent que des journalistes soient accusés d'outrage au tribunal parce qu'ils refusaient de nommer une source. Dans ce genre de situations, ils sont coincés entre l'arbre et l'écorce et choisissent de défendre une pratique journalistique respectable.

Autrement dit, monsieur Waddell, je ne vois pas en quoi cela peut être une question de liberté de la presse.

**M. Waddell:** Merci. C'est une réponse intéressante.

Je vais terminer avec une ou deux petites choses. Votre personnel, votre bureau et vous-même, avez-vous eu l'occasion d'examiner la légalité constitutionnelle de cette disposition par rapport à la Charte?

**M. Phillips:** Non, je ne l'ai pas examinée dans ce contexte.

**M. Waddell:** Pensez-vous qu'il risque d'y avoir suffisamment de contestations en vertu de la Charte et au nom de la liberté d'information de la presse pour justifier l'inclusion dans ce projet de loi d'un article de réexamen au bout de quelques années par exemple? Nous prévoyons quelquefois ce genre d'articles. Y avez-vous pensé?

**M. Phillips:** Non. J'imagine que si une entreprise de presse estime que ces dispositions violent la Charte, elle pourra en appeler devant les tribunaux. Je ne vois rien de plus à vous répondre.